Affiché le 16/04/2021

Berger Levrault

COMMUNE DE LAVELANET

09160

Code INSEE

Commune

Centre de

ID: 009-210901609-20210413-2021_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc Sanchez, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

34 525.32 €

- un déficit de fonctionnement de :

0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES : Contre 4 Pour 25

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
Résultat de fonctionnement			
A Résultat de l'exercice			
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		32 424.56 €	
B Résultats antérieurs reportés			
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		2 100.76 €	
C Résultat à affecter			
= A+B (hors restes à réaliser)		34 525.32 €	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)			
D. Calda dlaufautian dlinuatian ann			
D Solde d'exécution d'investissement		-29 290.90 €	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €	
		0.00 €	
Besoin de financement F	=D+E	-29 290.90 €	
AFFECTATION = C	=G+H	34 525.32 €	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		29 290.90 €	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	7. 2 <u> </u>		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		5 234.42 €	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €	

(1) Indiquer l'origine : emprunt :	, subvention :	ou autofinancement :	
------------------------------------	----------------	----------------------	--

Certifié exécutoire par Marc Sanchez, Maire, compte tenu de la transmission Lavelanet, le 13/04/2021 et de la publication le 13/04/2021.



⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation